

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 28 février 2022

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 21/02/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
Présents : 7	Présents : Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Patrick TRILLO, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO
Votants: 7	
Pour: 7	Représentés: Gisèle GAVIGNAUD par Incarnation MARTY
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Kévin DUBOIS, André JIMENEZ
	Secrétaire de séance: Corine GIROD

Objet: Vote du compte administratif 2021 - M14 - DE_002_2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTY Jean-Jacques

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MARTY Jean-Jacques après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	23 114.38			16 951.03	23 114.38	16 951.03
Opérations exercice	55 230.32	36 721.63	117 219.73	166 787.38	172 450.05	203 509.01
Total	78 344.70	36 721.63	117 219.73	183 738.41	195 564.43	220 460.04
Résultat de clôture	41 623.07			66 518.68		24 895.61
Restes à réaliser						
Total cumulé	41 623.07			66 518.68		24 895.61
Résultat définitif	41 623.07			66 518.68		24 895.61

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ST FERRIOL, les jour, mois et an que dessus, et ont, les membres présents signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___